



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MARS 2015 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 30
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Monsieur Alain FIEVEZ en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 26 janvier 2015.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 janvier 2015.

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint, délégué aux Affaires Générales,
Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint, délégué aux Ressources Humaines,
Adjoint délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux et au Syndicat Intercommunal d'Énergie
d'Indre-et-Loire,
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint, délégué aux Finances
Madame HINET, Conseillère Municipale, déléguée au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses
Affluents.



❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa16).

Dans le cadre de cette délégation, **dix décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 23 février 2015.

DECISION N° 1 DU 19 FEVRIER 2015
Exécutoire le 24 février 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
CONTENTIEUX (TLPE)

Affaire Grands Garages de Touraine contre commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Désignation d'un avocat : Maître Gérard CEBRON de LISLE – 23 rue de Clocheville – BP 11952 – 37019 TOURS CEDEX.

DECISION N° 2 DU 23 FEVRIER 2015
Exécutoire le 24 février 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Mise à disposition précaire et révocable d'une maison située 12 rue Henri Bergson

Désignation du locataire : M. et Mme ESPASA (du 1^{er} mars 2015 au 31 août 2015)

Montant du loyer : 100,00 € mensuels

DECISION N° 3 DU 23 FEVRIER 2015
Exécutoire le 24 février 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
CONTENTIEUX

Référé devant le Tribunal d'Instance pour expulsion squatters 79 rue Victor Hugo

Demande de désignation d'un huissier

Désignation d'un avocat : Maître Gérard CEBRON de LISLE – 23 rue de Clocheville – BP 11952 – 37019 TOURS CEDEX.

DECISION N° 4 DU 24 FEVRIER 2015
Exécutoire le 24 février 2015



PETITE ENFANCE

Tarifs publics 2015
Accueil collectif (Souris Verte et Pirouette)
Participation des familles

TARIFICATION HORAIRE ANNÉE 2015
(Application du 01.01.2015 au 31.12.2015)

<i>Désignation</i>	<i>1 enfant</i>	<i>2 enfants</i>	<i>3 enfants</i>	<i>4 enfants</i>
<i>Tarif minimum</i>	<i>0,39 €</i>	<i>0,32 €</i>	<i>0,26 €</i>	<i>0,19 €</i>
<i>Tarif maximum</i>	<i>2,91 €</i>	<i>2,43 €</i>	<i>1,94 €</i>	<i>1,45 €</i>
<i>Taux d'effort</i>	<i>0,06 %</i>	<i>0,05 %</i>	<i>0,04 %</i>	<i>0,03 %</i>

Le minimum et le maximum des ressources mensuelles pris en compte sont respectivement de 647,49 euros et un maximum de 4.845,51 euros.

- Tarif d'urgence (tarif d'urgence institué par Délibération Municipale du 18 septembre 2006) :

- **1,75 € de l'heure.**

DECISION N° 5 DU 24 FEVRIER 2015
Exécutoire le 24 février 2015

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Livre « Saint-Cyr-sur-Loire : Une commune à la recherche de son passé »
Mise à jour de la décision du maire du 10 mai 2004

La répartition des 819 ouvrages restants en édition ordinaire est la suivante :

- 769 exemplaires réservés pour la commune à des fins de remise lors de fêtes et cérémonies,
- 50 exemplaires mis en vente.

Pour mémoire, tarif d'un ouvrage : 15,00 €

DECISION N° 6 DU 24 FEVRIER 2015
Exécutoire le 24 février 2015

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Organisation d'un concert de clarinettes et de piano à l'Escale
Fixation des tarifs

- . Tarif adulte : 12,00 €,
- . Enfants de moins de 12 ans et élèves des écoles de musique : 6,00 €
- . Elèves adhérents à l'association Clarinettes en Touraine : gratuit

DECISION N° 7 DU 5 MARS 2015
Exécutoire le 5 mars 2015



DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Organisation d'un dîner littéraire dans les salons Ronsard
Intervention de Monsieur Michel GODET, Economiste
Fixation d'un tarif exceptionnel – Régularisation

Montant du tarif exceptionnel : **35,00 €**

DECISION N° 8 DU 10 MARS 2015
Exécutoire le 13 mars 2015

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Location d'une terrasse intégrée dans un bail commercial situé 56 avenue de la République
Modification de la date d'échéance des loyers
Avenant n° 1 à la convention

DECISION N° 9 DU 10 MARS 2015
Exécutoire le 13 mars 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Location précaire et révocable d'une pièce située 60 avenue de la République
Désignation d'un locataire : SARL « agence SIMON », représentée par Madame Hélène DORADOUX
Mise à disposition gracieuse
Date d'effet : du 15 mars 2015 au 14 mars 2017.

DECISION N° 10 DU 13 MARS 2015
Exécutoire le 16 mars 2015

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Location précaire et révocable des parcelles cadastrées BV n° 68, n° 69, n° 110, n° 164, situées
42 rue de la croix de Pierre
Désignation du locataire : Madame Albertine ROUSSAY
Montant du loyer : 250 € mensuels
Date d'effet : 1^{er} avril 2015 pour une durée de deux ans.

❖ **Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint, à PARIS, à la rencontre organisée par le Club des villes cyclables le 31 mars 2015 – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour son déplacement du 31 mars 2015,



- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ Actions de formation en direction des élus – Bilan 2014 et perspectives 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du bilan 2014 et des orientations proposées pour 2015.

❖ Budgets Primitifs – Exercice 2015 – Vote du budget principal et des budgets annexes

A – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)
ABSTENTION : -- VOIX

- Approuve le Budget Principal de la commune qui est arrêté comme suit :

Le Budget Primitif présenté s'élève à **31 209 855 €**

1°) La section de fonctionnement s'élève à **20 183 025 €**

. Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées du produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxe foncière) **9 529 690 €**, du reversement par Tour(s) Plus d'une fraction de la contribution économique territoriale des entreprises pour **3 746 830 €**, de la dotation globale de fonctionnement (**1 510 000 €**) qui régresse de **381 778 €**. Les autres recettes fiscales (droits de mutation, etc...) s'élèvent à **951 800 €**, les produits des services et recettes diverses à **1 860 254 €**, des recettes financières pour **545 €** et le report de l'excédent 2014 pour **1 298 879 €**.

. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **16 297 025 €** avec les rémunérations du personnel pour **9 683 000 €**, les charges à caractère général **4 614 070 €** auxquelles il convient d'ajouter les contingents, subventions, participations pour **1 413 919 €**, les intérêts de la dette pour **486 000 €**, les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles pour **90 035 €**.



La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **3 886 000 €** ce qui représente l'autofinancement affecté à la section d'investissement.

2°) La section d'investissement s'élève à **11 026 830 €**

Le programme d'investissement s'élève **5 781 830 €** se répartissant ainsi :

- Urbanisme et cadre de vie :	2 350 000 €
- Infrastructures :	1 636 830 €
- Eclairage public :	150 000 €
- Equipements sportifs et de loisirs :	410 000 €
- Programme culturel « L'art est dans la rue »	10 000 €
- Bâtiments communaux :	535 000 €
- Sécurité publique (borne incendie) :	105 000 €
- Moyens techniques des services:	585 000 €

Un emprunt est prévu pour 2015 pour **2 000 000 €**. Le remboursement en capital représente **2 450 000 €** soit un désendettement prévisionnel de **450 000 €**.

B – Budget annexe ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à « ZAC Bois Ribert », arrêté aux sommes suivantes : **1 424 945 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 332 000 €** en dépenses et recettes d'investissement.

C – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Charles de Gaulle », arrêté aux sommes suivantes : **415 300 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 331 759,46 €** en dépenses et recettes d'investissement.

D – Budget annexe ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)



- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie », arrêté aux sommes suivantes : **4 966 790 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **5 583 260,82 €** en dépenses et recettes d'investissement.

E – Budget annexe « ZAC Croix de Pierre »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Croix de Pierre », arrêté aux sommes suivantes : **765 000 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 151 387,59 €** en dépenses et recettes d'investissement.

F – Budget annexe « ZAC de la Roujolle »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC de la Roujolle », arrêté aux sommes suivantes : **1 185 000 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 496 830,67 €** en dépenses et recettes d'investissement.

G – Budget annexe du lotissement Equatop La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Equatop La Rabelais », arrêté aux sommes suivantes : **2 822 002,37 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **527 045,50 €** en dépenses et recettes d'investissement.

(Tous ces documents sont consultables en Mairie).

❖ Budget Primitif 2015 – Subventions accordées aux diverses associations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 05 VOIX (Mmes LEMARIE, GUIRAUD et RIETH, MM MARTINEAU et QUEGUINEUR)

- 1) Décide d'attribuer ces subventions aux associations énumérées ci-dessous pour un montant total de 264 995,25 € :



Libellé	Montant
C. F. A. ST ETIENNE (LOIRE)	70,00
C.F.A.-B.T.P LOIR ET CHER	70,00
C.F.A AGRICOLE LOIR ET CHER	70,00
ASSOCIAT.NAT.ANCIENS COMBATTANTS&AMIS de la RESISTANCE	100,00
BIBLIOT.SONORE de l'ASSOCIAT. des DONNEURS de VOIX	100,00
ASSOCIATION JALMAV TOURAINE	100,00
ANIMATION LOISIRS HOPITAL les BLOUSES ROSES	100,00
ASSOCIAT.VISITEURS MALADES en ETABLIS.HOSPITALIERS	100,00
EMMAUS 100 POUR 1	100,00
UNION DELEGUES DEPARTEMENTAUX EDUCATION NATIONALE	100,00
Libellé	Montant
MAISON FAMILIALE RURALE NEUVY LE ROI	140,00
C.F.A. MAISON FAMILIALE RURALE SORIGNY	140,00
SOCIETE d'HORTICULTURE de TOURAINE "VAL DE CHOISILLE"	150,00
AMICALE NUMISMATIQUE de TOURAINE	150,00
ASSOCIATION ""SAUVE QUI PLUME"	150,00
CONSERVATOIRE PATRIMOINE BRODERIE TOURAINE	200,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BERGSON	200,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BECHELLERIE	200,00
ASSOCIAT. des PARALYSES de FRANCE	200,00
ASSOCIATION AIDE FAMILIALE POPULAIRE	200,00
CENTRE PORTE OUVERTE	200,00
LES AMIS DES PETITS FRERES des PAUVRES de TOURS	200,00
AMICALE des ANCIENS SAPEURS POMPIERS	200,00
COOPERATIVE SCOL.ECOLE MATERN. Jean MOULIN	200,00
CCOPERATIVE SCOL.ECOLE MATERN. Charles PERRAULT	200,00
COOPERATIVE SCOL.ECOLE MATERN.PERIGOURD	200,00
COOPERATIVE SCOL.ECOLE MATERN. Honoré de BALZAC	200,00
COOPERATIVE SCOL.PRIMAIRE ECOLE REPUBLIQUE	200,00
USEP École primaire PERIGOURD	200,00
USEP École primaire ENGERAND	200,00
COOPERATIVE SCOL.PRIMAIRE ECOLE A.FRANCE	200,00
COOPERATIVE SCOL.PRIMAIRE PERIGOURD	200,00
COOPERATIVE SCOL.PRIMAIRE ENGERAND	200,00



ASSOCIATION les BLOUSES NOTES	250,00
CTP 37	250,00
ASSOCIATION TOURAINE FRANCE-SLOVENIE	300,00
ASSOCIATION LA TROUPE d'UTOPISTES	300,00
ASSOCIAT.FAMIL.VICTIMES ACCIDENTS CIRCULATION	300,00
CONCOURS M.O.F BOULANGERIE Mr COCHARD Vincent	300,00
AMICALE PECHEURS ST CYR	350,00
LA PREVENTION ROUTIERE	400,00
ASSOCIATION EMERGENCE	400,00
ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE RESEAU CARITAS	400,00
PLANNING FAMILIAL 37	400,00
SPA LUYNES	400,00
Libellé	Montant
ASSOCIATION VOYAGEURS 37	500,00
ASSOCIATION PASSE MA DANSE	500,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	500,00
ASSOCIATION JUJITSU ST CYR	600,00
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BERGSON	650,00
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BECHELLERIE	650,00
ASSOCIATION DEPTLE PROTECTION CIVILE 37	650,00
COMITE ENTENTE ANCIENS COMBATTANTS&VICTIMES GUERRE ST CYR	700,00
LES ATELIERS CAPHARNAUM	700,00
RESTO-RELAIS du COEUR d'INDRE et LOIRE	700,00
AMICALE PETITS JARDINIERS "la TRANCHEE ST-CYR"	700,00
AMICALE PETANQUE ST CYR	710,00
BRIDGE CLUB	800,00
ASSOCIATION HOMMES ET PATRIMOINE	900,00
C. F. A. JOUE-LES-TOURS	910,00
COMPAGNIE du BONHEUR	1 300,00
ENSEMBLE VOCAL de la PERRAUDIERE	1 600,00
COMITE des VILLES JUMELEES	1 800,00
ASSOCIATION FESTHEA	3 500,00
INTERNATIONAL MAGIC'HALL	5 000,00
ASSOCIATION JUDO ST CYR	8 500,00
COMITE DU PERSONNEL COMMUNAL	9 000,00



ATELIER RECHERCHE ART CONTEMPORAIN (A.R.A.C)	11 000,00
SAINT-CYR TOURAINE AGGLO.HAND-BALL	32 500,00
LES AMIS du CHAPITEAU du LIVRE	37 000,00
ETOILE BLEUE	39 000,00
REVEIL SPORTIF de SAINT-CYR-sur-LOIRE	95 335,25
TOTAL	264 995,25

Il est précisé pour mémoire qu'à ces sommes s'ajoutent des crédits d'un montant de 73 664,75 € en provenance de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, ventilés sur proposition de la Commune comme suit :

- Réveil Sportif de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 55 664,75 €, soit un montant total de 151 000, 00 €,
- Etoile Bleue de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 10 000,00 €, soit un montant total de 49 000, 00 €,
- Centre de Formation Equestre de la Grenadière : 1 000,00 €
- Association Festhéra : 3 500,00 €, soit un montant total de 7 000, 00 €,
- Association Val de Luynes Evénements : 3 500,00 €

❖ **Impôts locaux 2015 – Détermination des taux – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015. Pour rappel, ces derniers sont fixés depuis 2009 comme suit :

TAXES	TAUX 2015
TAXE D'HABITATION	14,16 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,61 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	42,69 %

❖ **Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Commission locale d'évaluation des transferts de charges – Approbation des montants pour l'année 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Approuve le montant des charges transférées au titre de l'année 2015 qui s'élève pour la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire à la somme de **0,00 €**.

❖ **Fonds de concours annuels versés par la communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Année 2015**

A - Fonds de concours annuel versé par la Communauté d'Agglomération Tour(s)Plus - Année 2015 - Restructuration des réseaux d'eaux pluviales et usées - Aménagement de voiries rues de la Grosse Borne et Tartifume

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus au titre de 2015, l'attribution d'un fonds de concours pour ces travaux de bassin de rétention rue Tartifume.

B – Aire d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la communauté d'agglomération Tour(s) Plus au titre de 2015, l'attribution d'un fonds de concours le plus élevé possible pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

C – Programme d'illuminations 2015/2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, au titre de 2015, l'attribution d'un fonds de concours de 6 000,00 €.

D – Programme d'animations culturelles à rayonnement intercommunal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite de Tour(s) Plus, une aide financière pour le Chapiteau du livre, la journée de la Marionnette, le Futur du Livre et Nature Ô Cœur.

E – Plan Climat – mobilité durable

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Sollicite de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus au titre de 2015, l'attribution de ce fonds de concours de 15 000 € à hauteur de 30 % pour l'achat de ce véhicule électrique.

F – Fonctionnement de la piscine Ernest Watel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus au titre de 2015, l'attribution d'un fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine municipale.

❖ Programme de voirie 2015

A – Demande d'aide financière auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS) 2014-2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de 73.498 €,
- 2) Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces travaux.

B – Demande d'aide financière au titre de la réserve parlementaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite au titre de la réserve parlementaire, l'attribution d'une aide la plus élevée possible pour ce programme de voirie 2015.

❖ Demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire :

A – Travaux d'éclairage public

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux.

B – Acquisition d'un véhicule électrique



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour ce nouvel achat de véhicule électrique.

❖ **Construction de 8 logements PLS par la SA HLM VALLOGIS (45) BATIR CENTRE – Résidence « Le Castel » sise 113 à 119 rue du Bocage à Saint-Cyr-sur-Loire :**

A –Demande de garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accorde sa garantie d'emprunt à la SA HLM VALLOGIS (45) BATIR CENTRE pour le prêt qu'elle a contracté auprès de la CDC pour la construction de 8 logements collectifs en PLS,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette garantie.

B –Convention de réservation de logements

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte les termes de la convention proposée par la SA HLM VALLOGIS,
- 2) Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Premier Adjoint à signer ladite convention.

❖ **Liste des Marchés publics conclus en 2014 – Nom des attributaires (article 133 du Code des Marchés Publics)**

Monsieur HÉLÈNE signale que ce rapport concerne la liste des marchés conclus en 2014 selon l'article 133 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006) et de l'arrêté du 29 décembre 2007. Cette liste est disponible au service des marchés publics et sur le site Internet de la commune.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents – Compte rendu de la réunion du comité du jeudi 19 mars 2015**

Madame HINET fait part du compte rendu de la réunion du comité du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents.

Après l'approbation du compte de gestion 2014 du comptable public, il a été procédé à une série de votes.



Le premier vote concernait le compte administratif 2014. Celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de 81 063,15 € et un déficit d'investissement de 10 989,60 €. En intégrant les restes à réaliser 2014, excédentaires de 94 575,02 €, l'excédent global d'investissement s'établit à 83 585,42 €.

Compte-tenu des prévisions budgétaires 2015, il a été proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

. Excédent de fonctionnement reporté : 66 063,15 €

. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement en recette d'investissement : 15 000 €

Le compte administratif 2014 et les propositions d'affectation du résultat ont été adoptés à l'unanimité.

Madame HINET informe les membres du Conseil Municipal que le second vote concernait la participation 2015 aux frais administratifs de la commune siège. Elle précise que chaque année, dans le budget du syndicat intercommunal, est incluse une somme destinée au remboursement de frais à la commune de la Membrolle-sur-Choisille, siège du SICA. Cette participation dédommage la commune des locaux mis à disposition du technicien rivière, des frais du personnel communal intervenant pour le compte du syndicat, des frais de maintenance et fournitures informatiques et de téléphone notamment.

Madame HINET signale qu'il a été demandé aux délégués des communes de voter pour la reconduction de cette participation financière aux frais administratifs de la commune siège du syndicat à l'identique soit 7 500 €. La participation 2015 a été votée à l'unanimité.

Madame HINET dit que le troisième vote concernait les contributions communales 2015 et précise que conformément aux orientations budgétaires présentées le 10 février dernier, le montant global des contributions communales a été maintenu dans le projet de budget à 96 500 €. Pour la commune de Saint-Cyr-sur-Loire, la contribution s'élève à 17 283 €. **Madame HINET** signale que le tableau des contributions communales a été voté à l'unanimité.

Enfin, **Madame HINET** signale que conformément aux orientations budgétaires 2015, à l'exception d'une modification sur les indemnités des élus, le budget 2015 a été adopté à l'unanimité.

Concernant les autres points étudiés lors de ce comité, **Madame HINET** signale qu'il a été fait un rapide tour sur les travaux prévus en 2015.

Le comité devra prendre une délibération actualisant le programme de travaux et les demandes de subvention au titre de l'exercice 2015, ceci à la demande des partenaires financiers.

Madame HINET précise que Monsieur PELICOT, Président de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, présent au comité, a d'ores et déjà pu annoncer un accord de subvention. Elle rappelle que l'une des tranches de travaux concerne le Moulin Garot à Saint-Cyr-sur-Loire.

Enfin, **Madame HINET** signale que la présentation du rapport d'activité 2014 a permis de faire une synthèse sur les points suivants :

- Des actions de communication auprès des élus, du public, des lycéens et des étudiants,
- Des indicateurs mis en place pour le suivi des masses d'eau et des secteurs faisant l'objet de travaux en 2014
- De la poursuite de l'étude complémentaire sur une sélection d'ouvrages,
- Du suivi du programme de travaux,
- Du calendrier prévisionnel 2015.

Le rapport d'activité 2014 détaillé est consultable auprès des services de la mairie.



❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du Comité du Syndicat des Eaux du jeudi 26 février 2015**

Monsieur BOIGARD rend compte des points inscrits à l'ordre du jour de ce comité.

Monsieur BOIGARD précise que la production d'eau en 2014 a baissé puisqu'on a enregistré 2 532 000 m³ contre 2 582 000 m³ en 2013. Il signale que le résultat en 2014 est en baisse également puisque la somme s'élève pour 2014, à 323 833 € contre 337 833 € en 2013.

Sur proposition du Président, le comité a proposé l'augmentation du prix de l'eau, à savoir, deux centimes par m³. Le prix du m³ passerait ainsi de 0,96 € à 0,98 €. Il ajoute que la prime semestrielle augmentera de 50 centimes d'euros.

Monsieur BOIGARD informe les membres du Conseil Municipal que les orientations budgétaires révèlent un excédent de 323 833 €. Par ailleurs, de nouvelles dépenses d'investissement sont enregistrées pour 107 000 €. Il précise qu'il sera nécessaire d'investir 60 000 € dans les camions car ces derniers présentent quelques problèmes.

Monsieur BOIGARD ajoute qu'il sera également nécessaire d'investir dans des véhicules d'occasion mais il est compliqué de le faire avec le programme actuel. Le programme d'investissement représente 620 000 € pour les réseaux. Un permis de construire a été déposé pour la réfection des locaux situés 41 Quai de Portillon et tout sera mis en état une fois l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France obtenu.

L'entretien des réseaux 2015 a également été étudié par le syndicat. **Monsieur BOIGARD** rappelle qu'il y a 212 kilomètres de conduites d'eau. Il signale l'existence d'admissions en non-valeur d'un montant de 7 389,59 €. Enfin, **Monsieur BOIGARD** signale qu'au prochain comité sera étudiée la conclusion d'une convention avec la ville de la Membrolle-sur-Choisille pour la fourniture d'eau.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du comité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire du vendredi 20 mars 2015**

Monsieur BOIGARD signale qu'au titre de l'administration générale, ont été validés pour les communes membres les nouveaux statuts du syndicat. En termes de finances, le compte de gestion 2014 a été présenté et voté ainsi que l'affectation des résultats pour un montant de 10 616 281 €.

En ce qui concerne les travaux d'électricité, le syndicat s'engage à 70 % et compte tenu de la situation actuelle des entreprises, le président du syndicat a proposé que le syndicat s'engage à 90 % sur la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'électricité, et de 20 % en plus sur les travaux d'effacement des réseaux.

Enfin **Monsieur BOIGARD** précise que la prochaine réunion du syndicat aura lieu le 18 juin 2015.

❖ **Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 24 mars 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 24 mars 2015.



❖ **Compte rendu de la Commission Communale des Impôts Directs du jeudi 12 mars 2015**

Monsieur HÉLÈNE signale que la nouvelle commission s'est réunie le 12 mars dernier et a examiné les nouvelles opérations et constructions. Monsieur HÉLÈNE observe qu'il y en avait peu. Cette réunion s'est tenue en présence de l'inspecteur du cadastre.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 12 mars 2015.**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission générale du vendredi 13 mars 2015**

Les rapporteurs n'ont rien de plus à ajouter.

ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint, délégué à la Culture,
Madame JABOT, Troisième Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales,
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint, délégué à la Vie Associative et aux Sports.

➤ **Transparence des aides financières versées par la commune – Subvention 2015 – Convention bipartite avec l'association « Les Amis du Chapiteau du Livre »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention proposée,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖ **Organisation d'un festival de magie du 9 au 11 avril 2015 à l'Escale – Convention de partenariat avec l'association International Magic Hall**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de partenariat avec l'association « International Magic'Hall»,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec cette association.



❖ **Compte rendu de la réunion de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées du lundi 9 mars 2015**

Madame LEMARIÉ signale que lors de cette commission, la mise à jour du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics a été évoquée, avec une proposition d'évolution sur la méthode de diagnostic de l'accessibilité présentée par le service des Infrastructures.

Madame LEMARIÉ dit que le second point évoqué a été celui des agendas d'accessibilité programmés. Elle précise que le calendrier prévisionnel pour la ville de Saint-Cyr-sur-Loire est le suivant :

- Pour les actions déjà menées : Gymnase COUSSAN, stade Guy Drut, Gymnases Engerand, Ratier et Stanichit et Centre de Vie Sociale.
- En cours pour le mois de septembre, groupes scolaires Engerand et Périgourd, le boulodrome, le club de foot, le dojo, les structures multi-accueil Pirouette et Souris Verte, le bâtiment affecté à l'ARAC,
- Pour l'année prochaine seront effectués : Le Manoir de la Tour, la Bibliothèque, la piscine, le bridge club.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 23 mars 2015**

Madame JABOT informe les membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a été voté le budget primitif 2015. Le déjeuner de printemps des seniors du 12 avril prochain a également été évoqué. Le choix du traiteur et de l'animation ont été effectués. L'avenant au marché de prestations pour le service de portage de repas à domicile a été revu car les personnes qui ne pourront pas se déplacer le 12 avril auront un repas amélioré ce jour-là.

Madame JABOT signale que le projet de convention avec l'association Magic Hall a été étudié. Les dossiers de demandes d'aide sociale ont également été examinés ainsi que 6 demandes de secours exceptionnels.

Madame JABOT précise qu'a également été évoquée la troisième conférence de l'Université du Temps Libre du 12 mars dernier dont le thème était « coûts et profits des croisades au Moyen Age ». 30 personnes étaient présentes. La prochaine conférence se tiendra le 16 avril avec comme thème « les odeurs, du parfum à la thérapie ».

Madame JABOT souligne qu'a été étudié le programme d'action de la quinzaine de la parentalité, du 13 au 30 mars 2015. Elle rappelle que cette opération se fait en partenariat avec la Direction de la Jeunesse et les services de la Petite Enfance. Elle signale que le premier atelier a bien fonctionné et ajoute que la séance du prochain mercredi sera consacrée, pour la matinée, à des jeux pour les plus jeunes, et l'après-midi se déroulera au centre de vie sociale avec la ludothèque itinérante, sur les jeux en famille, pour les plus âgés et les adultes.

Ensuite **Madame JABOT** signale qu'une conférence interactive aura lieu le 30 mars prochain à la salle Rabelais, avec pour thème « la famille ou l'expérience du bonheur ». Tout ceci se fait en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le service Enseignement Jeunesse et le service de la Petite Enfance, dont le thème est « grandir avec son enfant ».

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture – Communication du mardi 10 mars 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe, déléguée à l'Enseignement,
Madame GUIRAUD, Septième Adjointe, déléguée aux Loisirs et Vacances et à la Petite Enfance,
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint, délégué aux Sports.

❖ Sorties scolaires année scolaire 2014-2015 – Définition des quotients et participations familiales pour les projets des écoles Périgourd, Anatole France, République et Roland Engerand.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir les barèmes proposés,
- 2) Fixe les participations familiales comme ci-dessous :

ECOLE ENGERAND :

Classes de Madame CUILLERIER – 25 élèves - classe de CM2B - Séjour à ASNELLES-SUR-MER (14) du 31 mai au 5 juin 2015.

Pour un coût total de séjour par élève de 442,09 €.

Quotient	Part. Famil.
< 300	88,00 €
301-420	126,00 €
421-550	164,00 €
551-680	202,00 €
681-880	240,00 €
881-1 150	278,00 €
1 151-1 900	316,00 €
> à 1901	354,00 €



Classe de Madame DETAT - 26 élèves - classe de CM2A - Séjour à Pleumeur-Bodou (22) du 10 au 18 avril 2015.
Pour un coût total de séjour par élève de 584,12 €.

Quotient	Part. Famil.
< 150	116,00 €
151-327	167,00 €
328-584	217,00 €
585-820	268,00 €
821-950	317,00 €
951-1 100	367,00 €
1 101-1 299	417,00 €
> à 1 300	467,00 €

Ecole REPUBLIQUE :

Classe de Monsieur CHALON – 26 élèves - classe de CM2 - Séjour à ARETTE (64) du 21 au 27 juin 2015.
Pour un coût total de séjour par élève de 356 €.

Quotient	Part. Famil.
< 150	71,00 €
151-410	101,00 €
411-450	132,00 €
451-580	163,00 €
581-650	194,00 €
651-850	224,00 €
851-1 000	254,00 €
> à 1 001	285,00 €

Ecole PERIGOURD :

Classe de Monsieur ROUYER – 31 élèves - classe de CM1 – Séjour à La Bourboule (63) du 12 au 17 avril 2015.
Pour un coût total de séjour par élève de 422,22 €.

Quotient	Part. Famil.
< 410	84,00 €
411-560	117,00 €
561-700	151,00 €
701-840	187,00 €
841-960	223,00 €
961-1 250	260,00 €
1 251-1 700	298,00 €
> à 1701	337,00 €



Ecole Anatole France/Périgourd :

Classe de Mesdames BETTEGA (Anatole France) et FRANCOIS– 49 élèves - classes de CM1/CM2 – séjour à Londres (Angleterre) du 17 au 22 mai 2015.

Pour un coût total de séjour par élève de 425,22 €.

Quotient	Part. Famil.
< 350	62,00 €
351-630	89,00 €
631-830	115,00 €
831-930	142,00 €
931-1 260	170,00 €
1 261-1 600	198,00 €
1 601-2 500	226,00 €
> à 2 501	255,00 €

- 3) Dit que les crédits nécessaires pour ces séjours sont inscrits au budget primitif 2015 - chapitre 65 - article 6574 - SSCO 100 – 255,
- 4) Précise qu'une famille dont deux enfants ou plus participeraient à ce séjour, bénéficiera d'un demi-tarif pour le deuxième enfant et les suivants,
- 5) Dit que les recettes correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2015, rubrique 255 - compte 7067 –SSCO 100 – 255.

❖ **Séjours vacances 2015 – Avenant au marché n° 2014-26 relatif au changement de destination du séjour groupe été**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de l'avenant au marché initial,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Transparence financière des aides versées par la commune – Subvention 2015**

A - Convention bipartite entre le Réveil Sportif et la commune

B – Convention bipartite entre le SCTAH et la commune

C – Convention bipartite entre l'Etoile Bleue et la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes des conventions proposées,



2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout document s'y rapportant.

❖ **Utilisation du parc de l'accueil de loisirs du Moulin Neuf – Convention de mise à disposition entre le Réveil Sportif de Saint-Cyr-sur-Loire, la section tir à l'arc et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Dénomination des équipements sportifs de la commune – Retrait partiel de la délibération du 17 novembre 2014 – Proposition de dénomination pour le gymnase communautaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX pour Sébastien BARC
04 VOIX pour Roger BAMBUCK (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTION : 01 VOIX (M. VALLEE)

- 1) Décide de retirer partiellement la délibération correspondante,
- 2) Décide de dénommer le gymnase communautaire « Sébastien Barc »,
- 3) Précise que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 11 mars 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

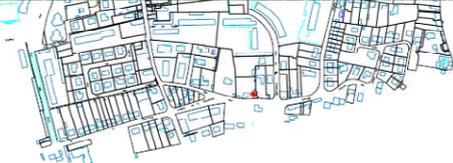
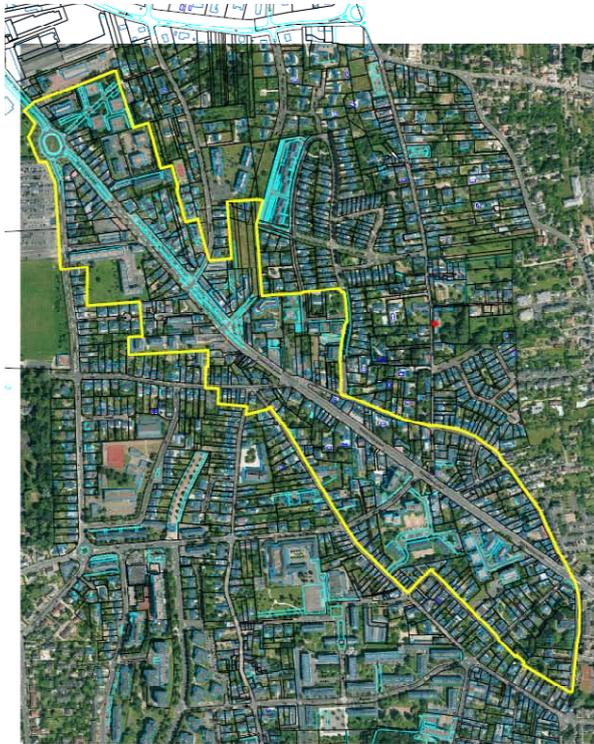
Rapporteur : Monsieur GILLOT, Quatrième Adjoint, délégué à l'Urbanisme et à l'aménagement urbain

- ❖ **Instauration du sursis à statuer compte tenu de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan local d'Urbanisme**

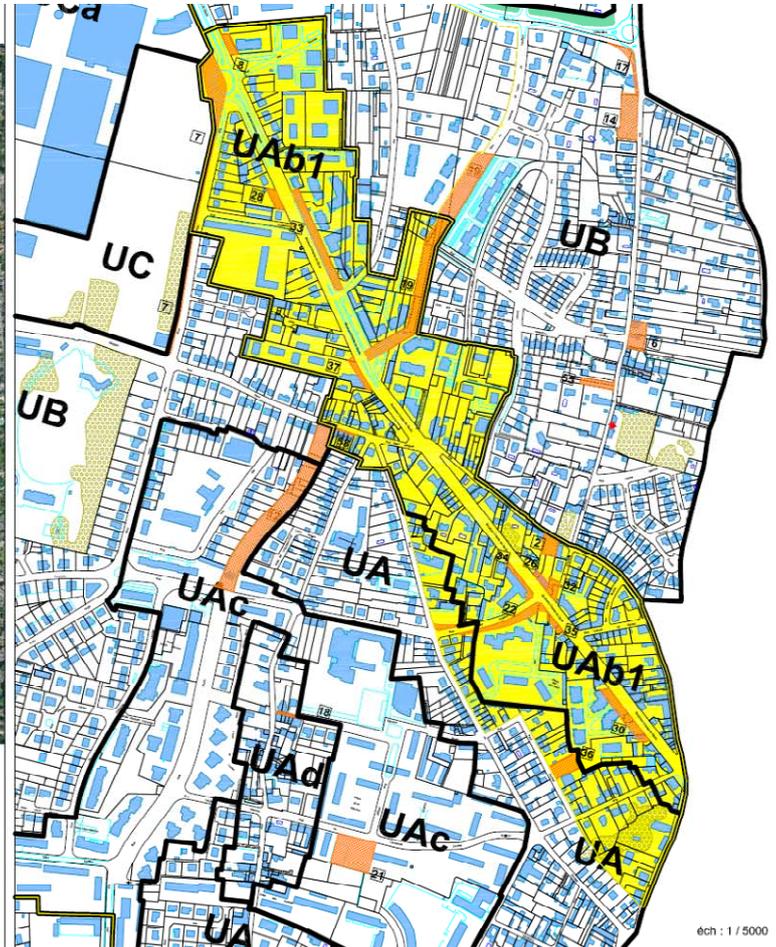
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

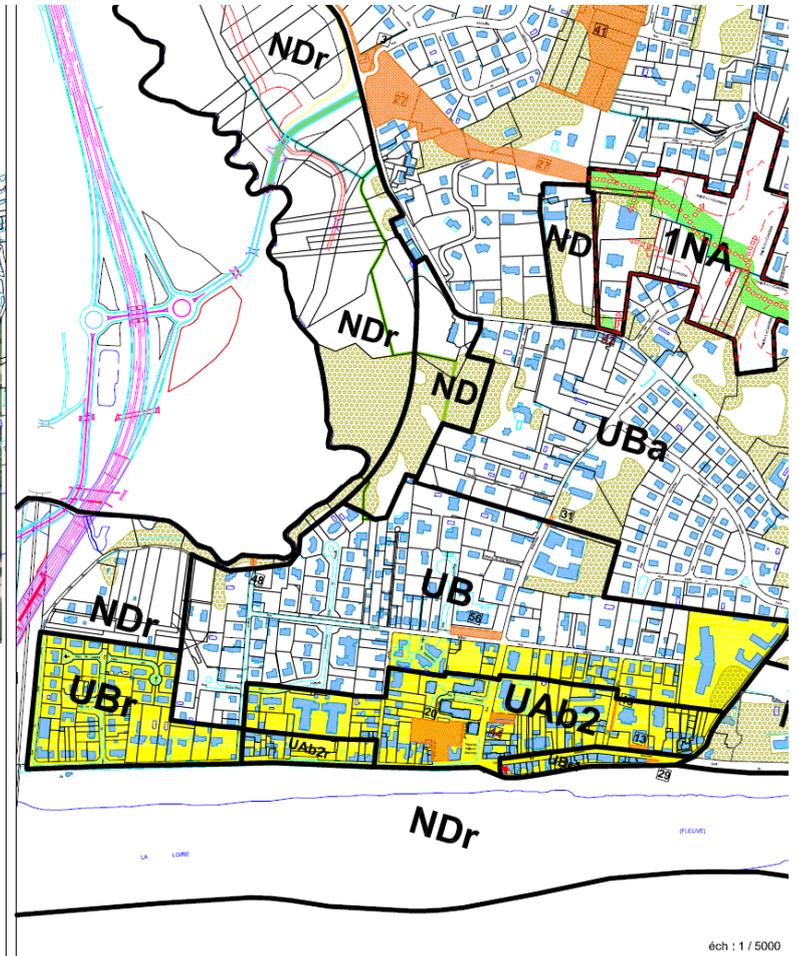
- DECIDE que l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'occupation des sols, en l'occurrence Monsieur le Maire, sera particulièrement vigilante dans le cadre des instructions des demandes d'autorisation portant sur des projets situés dans les secteurs précédemment cités et, utilisera, si nécessaire, le sursis à statuer dans ces secteurs dans les conditions fixées à l'article L.111-8 du Code de l'urbanisme pour les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuses l'exécution du futur PLU .



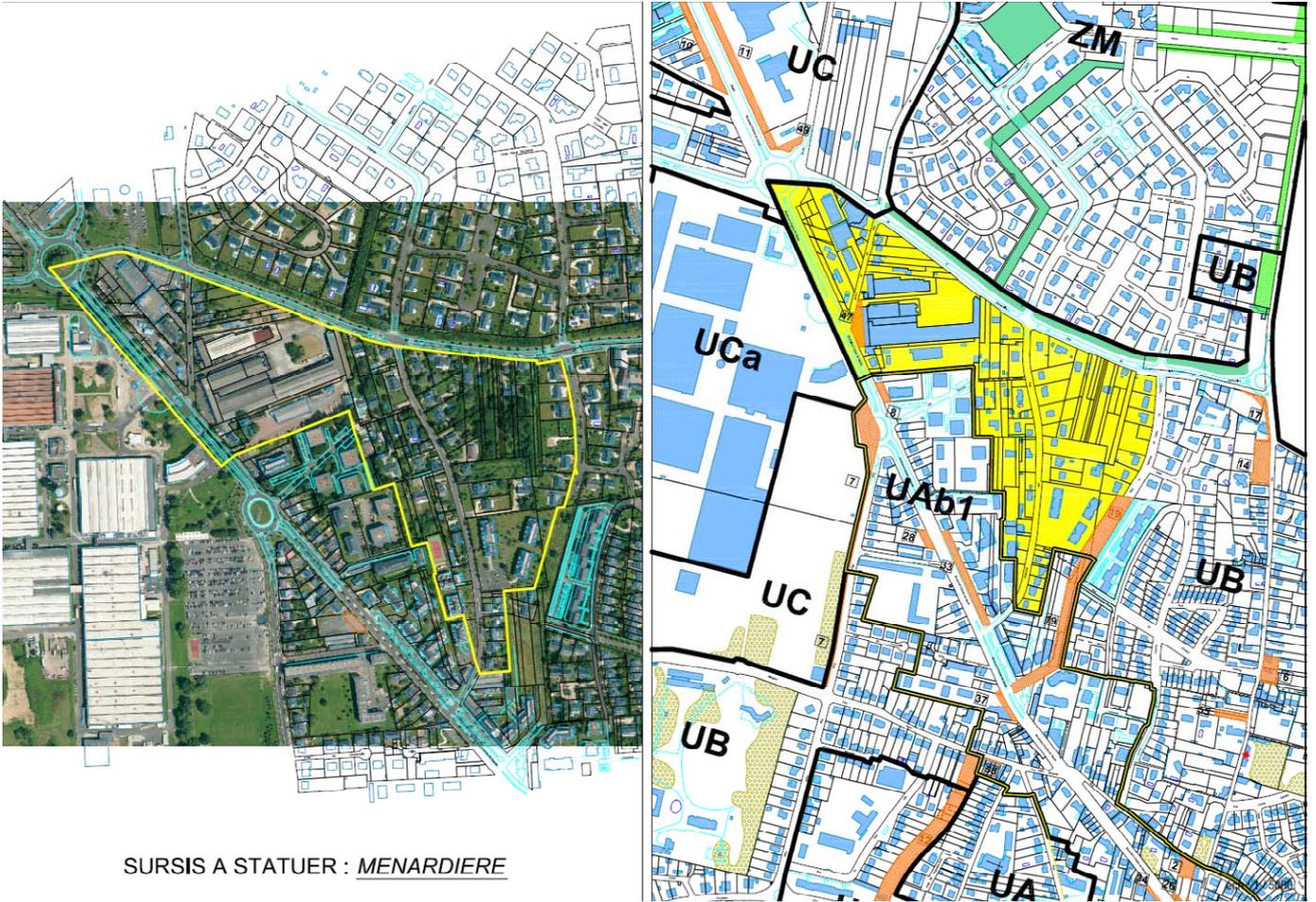
SURIS A STATUER : *Bd.CHARLES DE GAULLE*



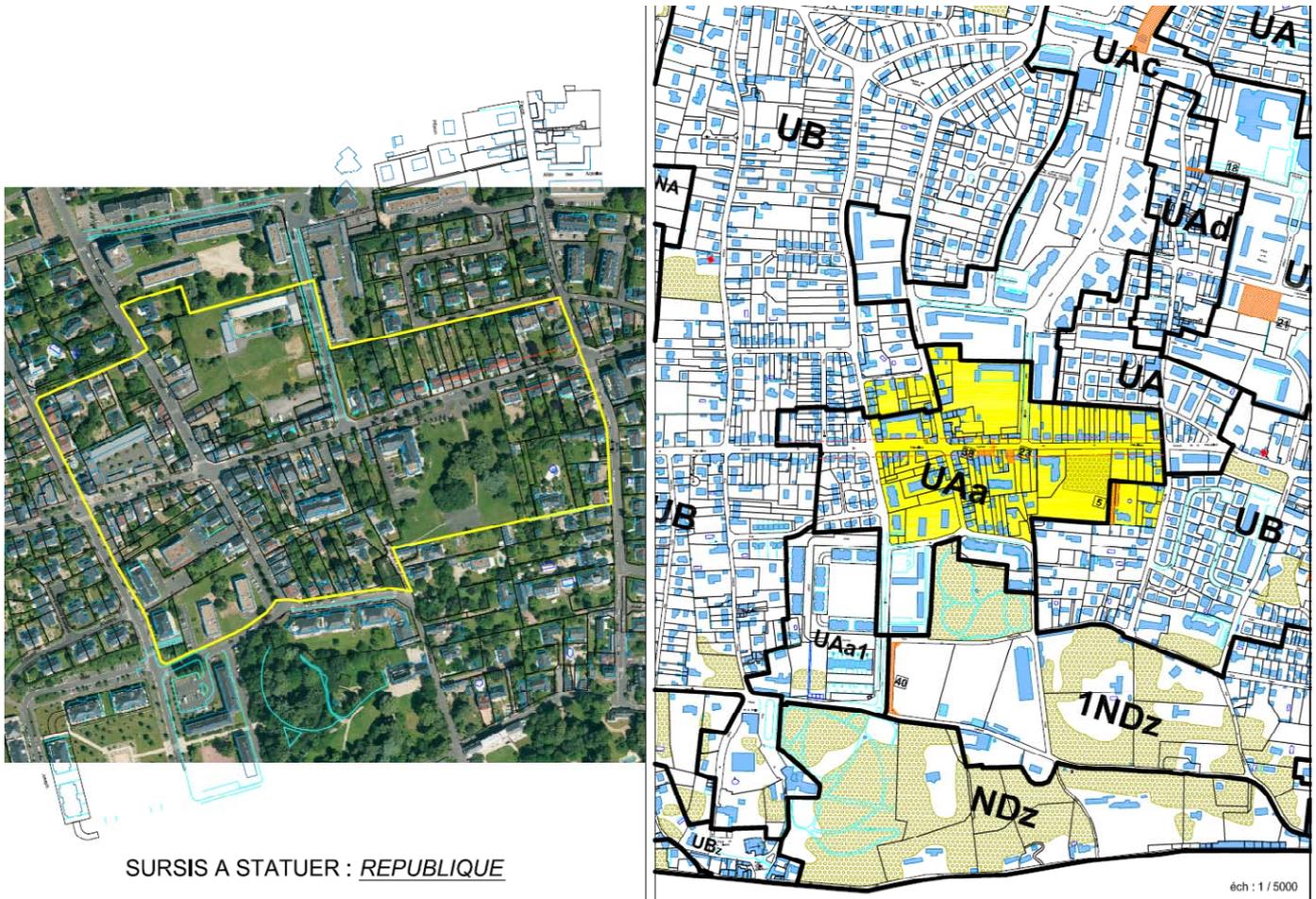
éch : 1 / 5000



SUR SIS A STATUER : MAISONS BLANCHES



SURSIS A STATUER : MENARDIERE



❖ **Acquisitions foncières – Périmètre d'étude n° 19 – Acquisition de la parcelle cadastrée AP n° 86 – 154 Boulevard Charles De Gaulle appartenant aux consorts SIMON**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)
ABSTENTIONS : -- VOIX

- 1) Décide d'acquiescer auprès des consorts SIMON la parcelle cadastrée AP n° n° 86 (773 m²), sise 154 boulevard Charles de Gaulle, dans le périmètre d'étude n° 19,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 400.000,00 euros nets,



- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Echange Foncier – 9 rue Bretonneau – Echange sans soulte de lots de garages sur la parcelle AZ n° 312**

A – Lot n° 10 appartenant à Monsieur et Madame FAMEAU contre le lot communal n° 2

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'échanger le lot n° 10 appartenant à Monsieur et Madame FAMEAU, contre le lot communal n° 2, accompagnés des millièmes qui leur sont attachés, sur la parcelle AZ n° 312 (515 m²), sise 9 rue Bretonneau, dans l'emplacement réservé n° 44,
- 2) Précise que cet échange se fait sans soulte,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que cet échange ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 6) Précise que les frais liés à cet échange sont à la charge de la commune et que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

B – Lot n° 6 appartenant à Monsieur et Madame TUFFERY contre le lot communal n° 4

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'échanger le lot n° 6 appartenant à Monsieur et Madame FAMEAU, contre le lot communal n° 4, accompagnés des millièmes qui leur sont attachés, sur la parcelle AZ n° 312 (515 m²), sise 9 rue Bretonneau, dans l'emplacement réservé n° 44,
- 2) Précise que cet échange se fait sans soulte,



- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire du vendeur,
 - 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
 - 5) Dit que cet échange ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- ❖ **Autorisation d'urbanisme – Cessions de fonciers – 27 – 29 Boulevard André-Georges Voisin – Autorisation de dépôt et de signature pour la déclaration préalable de division parcellaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à déposer et signer, au nom de la commune, la demande d'autorisation de déclaration préalable de division parcellaire.

❖ **Révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis défavorable au dossier de révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres et demande que le classement soit revu en fonction des nouveaux comptages actualisés par la commune.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain, Embellissement de la Ville, Environnement, Moyens Techniques et Commerce du lundi 9 mars 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points traités lors de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **ZAC de la Roujolle – Approbation du principe de lancement de la procédure d'expropriation pour cause d'Utilité Publique**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite auprès de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, et l'ouverture de l'enquête parcellaire conjointe,
- 2) Adresse à Monsieur le Préfet pour être soumis à l'enquête, les dossiers tels que décrits ci-dessous, conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :

- le dossier de demande de déclaration d'utilité publique,
- le dossier préalable à l'enquête parcellaire.



- 3) Sollicite auprès de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire la déclaration d'utilité publique du projet et les arrêtés de cessibilité des immeubles au profit de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 4) Délivre à Monsieur le Maire, un mandat spécial de représentation de la commune dans la procédure d'expropriation, notamment en vue d'ester en justice au nom de la Commune ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle,
- 5) Désigne Maître Marie-Pierre ITIER-LAPOINTE, notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction des actes authentiques dans les cas ponctuels où la procédure d'expropriation pourrait être abandonnée à l'encontre de propriétaires avec lesquels un accord serait trouvé pour une acquisition amiable, le cas échéant en collaboration avec les notaires des vendeurs,
- 6) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les contrats nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique et tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 7) Dit que ces acquisitions ne donneront lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Briand'.

Philippe BRIAND.